



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

### Délibération n°24-2024-04-11

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN  
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN  
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture  
062-200018083-20240411-B2420240411-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	42
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	49

### **Délibération n°24-2024-04-11**

#### **Objet : vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Les taux d'imposition qui ont été votés dans le cadre du budget 2023 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir ces taux d'imposition en 2024 :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

**Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire :**

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERÉ

Le Président

Claude PRUD'HOMME